



Procès-verbal
Séance du mardi 15 février 2012 à 20 h.00
Salle du Conseil communal – St-Sulpice

Présences : Mmes BOUMAREF Sofia, CHRISTEN-SUMI Silvie, DUBOIS Camille, GOLAZ Anne-Lise, GRUBOR Gordana, HANLON Fabienne, PROBST Mariacristina, ROBIN Gisèle, ROCHAT Corinne, VERNEZ Francine, WILLI Corinne, MM. ALLEMANN Yves, GABRIEL Stéphane, ROCHAT Jean-Pierre, SALIS Nicolas, TARDO Lorenzo, VACHERON Philippe.

Excusés : MM. APOTHELOZ Sébastien, SEYDOUX Jérémie.

Absent : M. MICHEL Patrick

Procès-verbal : Mme MARET Christine

1. *Bienvenue*

M. Jean-Pierre Rochat, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

2. *Appel*

L'appel est effectué par Mme Sylviane Tournier.

3. *Adoption de l'ordre du jour*

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. *Présentation de M. le Préfet Etienne Roy*

M. Etienne Roy, Préfet du district de l'Ouest lausannois, présente le programme des séances d'information prodiguées aux parents des élèves du district de l'Ouest lausannois sur les dangers qu'encourent chaque jour leurs enfants. Celles-ci ont été mises sur pied en 2009 et les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) ont débuté par district en 2010.

Des séances ont également été organisées à l'égard des populations étrangères, lesquelles ont rencontré un franc succès.

Mme Anne-Lise Golaz demande s'il ne serait pas plus judicieux qu'un traducteur soit présent lors des séances « normales », ce que l'assemblée rejette, argumentant l'ennui que les personnes francophones pourraient ressentir lors d'une telle soirée. M. Roy priviliege de rencontrer les communautés migrantes. Mme Probst propose de libeller les invitations en plusieurs langues.

Après quelques discussions sur l'intégration des étrangers, Mme Mariacristina Probst propose d'organiser une fête multiculturelle dans le cadre des écoles.

Il est demandé également d'organiser une séance CRPS (avec invitation au Conseil d'établissement) pour les 12-14 ans.

Mme Anne-Lise Golaz remercie M. le Préfet pour l'édition de la brochure « Mémo à l'usage des parents, enfants et adolescents » qui va certainement aider certains parents à donner des limites à leurs enfants.

A propos des dangers d'internet, il est rappelé que le téléchargement des chansons sur internet n'est pas « autorisé », mais il n'est pas « interdit », alors qu'il l'est dans les pays voisins.

La discussion étant close, M. Jean-Pierre Rochat remercie M. le Préfet Etienne Roy, qui se retire.

5. *Adoption du procès-verbal de la séance 15 novembre 2011*

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. *Désignation d'un(e) secrétaire*

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7. *Validation du choix du courrier électronique*

Comme aucun problème n'a été rencontré lors de l'envoi électronique des documents, il est décidé que les ordres du jour et les procès-verbaux seront dorénavant transmis uniquement par ce moyen.

8. *Sécurité autour de l'école (passages piétons)*

Il a été constaté par plusieurs parents que certains chantiers sur la commune de Chavannes-près-Renens ne sont pas sécurisés et même qu'à certains endroits, les enfants doivent passer sur la route, le trottoir n'étant pas praticable.

Il est répondu que toute anomalie constatée doit être annoncée à la commune ou à la Police, afin d'être redressée dans les meilleurs délais.

Mme Francine Vernez demande qui met sur pied un service de patrouilleur.

De fait, plusieurs articles ont paru dans le journal Chavannes-Infos pour rechercher des volontaires. Il en faut 6 ou 8 pour un passage de sécurité. Même en proposant de les rémunérer, la commune n'en a trouvé que 3, ce qui était insuffisant.

Le même problème se pose avec « Pédibus ».

Quant à la proposition d'engager des écoliers à partir de la 6^{ème} année scolaire comme patrouilleurs, M. Jean-Pierre Rochat répond que cela se faisait il y a plusieurs années, mais que la Police l'interdit à l'heure actuelle.

Mme Anne-Lise Golaz pense qu'il est bien que la Police surveille les abords des collèges. L'uniforme fait peur aux automobilistes et aux enfants, mais regrette qu'ils ne soient pas plus souvent présents.

Mme Corine Willi déplore qu'il n'y ait pas de place de parc pour attendre les écoliers devant le collège de La Planta, lorsque des parents sont obligés de venir chercher leur enfant pour aller à un rendez-vous (logopédiste, dentiste, etc.).

M. Yves Allemann lui répond qu'il n'y a pas d'emplacement prévu à cet effet à La Planta, la surface de la parcelle ne le permettant pas. Il ajoute que les membres du Conseil d'établissement devraient inciter les parents à obliger leurs enfants à prendre les transports publics ou de se rendre à pied à l'école, car le plus grand danger provient du grand nombre de voitures qui circulent et manœuvrent aux abords des collèges.

9. *Surveillance du réfectoire*

M. Philippe Vacheron précise qu'il n'y a pas de surveillance à proprement parler au réfectoire. Toutefois, Mme Maria Mohler et une auxiliaire sont là pour servir les enfants qui ont commandé un repas chaud et vérifier qu'il n'y ait pas de débordement parmi les élèves présents, surtout pour les plus jeunes (5^{ème} – 6^{ème}).

Après avoir mangé, les enfants ont la possibilité de se rendre à la bibliothèque qui est ouverte dès 12 h.50, mais il n'y a pas de surveillance sur les allées et venues des élèves.

M. Yves Allemann informe qu'à Ecublens, les enfants paient Fr. 15.50 pour le repas et sont pris en charge jusqu'à la reprise des cours. Il propose aux membres de prendre contact avec Mme Ménétréy à Ecublens qui pourra répondre sur la question de la responsabilité.

Mme Corinne Rochat pense qu'il faudrait mettre sur pied un groupe de travail pour y penser, surtout que le peuple a voté sur la Loi sur l'école continue.

M. Yves Allemann rétorque qu'il faut d'abord mettre en place cette Loi et qu'elle a un coût. Si les parents veulent que leurs enfants soient pris en charge, il faut qu'ils pensent à un apport financier et qu'ils trouvent des solutions.

M. Philippe Vacheron affirme que si les parents ont deux personnes à proposer, éventuellement des étudiants et que la commune est d'accord, on peut y réfléchir. Il ajoute que les enfants ont la possibilité de rester au réfectoire jusqu'à 13 h.15.

M. Philippe Vacheron rappelle que quand il y avait 80 élèves qui mangeaient au réfectoire, il y avait un surveillant, maintenant qu'il n'y en a plus que 4, cela reviendrait trop cher.

Pour rappel, la responsabilité du canton s'arrête quand les enfants sortent de classe, le réfectoire est sous la responsabilité de la commune et une fois sortis du collège, la responsabilité du canton n'est plus engagée.

10. *Boissons énergétiques*

Mme Gisèle Robin parle du groupe « Santé », qui se réunit toutes les 5 à 6 semaines et parle régulièrement de ce problème.

M. Philippe Vacheron a demandé l'avis aux maîtres qui pensent, à part quelques opposants (env. 10 %), qu'il faut tout faire pour décourager les enfants de boire ces boissons énergétiques.

La vente de ces boissons est libre, les élèves peuvent s'en procurer dans les kiosques et dans tous les commerces, malgré la mention « déconseillé aux enfants de moins de 13 ans sur les canettes.

Décision :

Mentionner l'interdiction de consommer des boissons énergétiques dans le règlement scolaire, en se basant sur ce qui figure sur les canettes. En informer les maîtres.

11. *Prochaine séance*

La prochaine séance est fixée au mardi 5 juin 2012 à 20 h.00, au réfectoire du collège de La Planta.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Gisèle Robin parle des préoccupations des personnes du Service PPLS (Prestations Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu scolaire) quant à leur cohabitation avec le TSP. Le bureau aménagé pour le Travailleur social de proximité (TSP) se trouve au niveau 2, à côté de l'infirmerie. Les enfants qui s'y rendent sont confrontés à des jeunes en rupture, ce qui cause des inquiétudes. Le TSP a affirmé lors d'une réunion qu'il allait chercher les jeunes à l'extérieur pour les amener dans son bureau. Cette situation est provisoire, jusqu'à la fin des travaux du collège de la Concorde, où une entrée séparée sera prévue.

Mme Corinne Rochat informe que les parents aimeraient pouvoir faire un flyer informant les parent d'élèves qu'ils sont leurs représentants, via les agendas, avec un No de téléphone et une adresse e-mail à définir.

Suite à la demande d'un parent d'élève de St-Sulpice, M. Philippe Vacheron rappelle qu'une pétition ne peut pas être jointe à l'agenda des élèves. Ce ne serait pas correct vis-à-vis des Autorités et l'école ne fait pas de politique.

Concernant le Conseil des délégués, un ou deux maîtres prennent les choses en main pour le relancer, mais les besoins ont diminué.

M. Philippe Vacheron informe que chacun peut communiquer une manifestation sportive aux élèves sur le tableau d'affichage libre qui se trouve vers les salles de gymnastique.

La Cheffe du Département de l'instruction publique a annoncé que le cycle initial entrera dans le Plan d'étude romand (PER) à la rentrée scolaire 2012-2013.

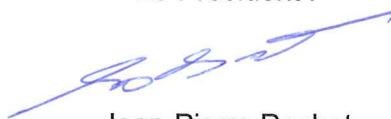
Les 7 et 8 mai 2012, un spectacle donné par les élèves du collège des Pâquis aura lieu sous chapiteau St-Sulpice. D'autre part, des affichettes seront distribuées pour une pièce de théâtre qui aura lieu les 4, 5, 11 et 12 mai prochains.

M. Philippe Vacheron informe qu'il y aura dès la rentrée prochaine une classe de 5^{ème} année expérimentale à St-Sulpice.

M. Jean-Pierre Rochat remercie les participants pour leur présence et lève la séance à 22 h.20.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

Le Président :



Jean-Pierre Rochat

La Secrétaire :



Christine Maret